



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2021- DAE-152 Avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public relative à l'organisation de plusieurs manifestations pluridisciplinaires à dominante culturelle Place Saint-Sulpice (6e)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, la Place Saint-Sulpice (6e) accueille traditionnellement, de fin mai à début juillet, des animations culturelles et commerciales, sous la dénomination Foire Saint Sulpice.

Une convention pour l'organisation de la Foire Saint Sulpice a été signée le 20 février 2019, pour une durée de trois ans, entre la Ville de Paris et la Société UTREH PRODUCTION, dont le siège social est situé «Les Baillets » 77750 BUSSIERES.

Compte tenu de la pandémie de Covid-19, la Foire Saint Sulpice n'a pas pu se dérouler sur la Place Saint Sulpice de fin mai à début juillet 2021, conformément aux termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public précitée.

Ainsi, afin de prendre en compte ce cas de force majeure, les dates de cette manifestation pourraient exceptionnellement être décalées pour l'édition 2021 du 22 septembre 2021 au 25 octobre 2021 (montage et démontage inclus).

Par ailleurs, en raison de la situation sanitaire, l'édition 2020 s'est déroulée sur une période de 16 jours au lieu des 36 jours prévus dans la convention. Une exonération de la redevance forfaitaire d'occupation du domaine public pourrait être exceptionnellement proposée au prorata des jours d'ouverture, ce qui établirait celle-ci à 33.333 euros au lieu des 75.000 euros prévus dans la convention.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer un avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'organisation de plusieurs manifestations pluridisciplinaires à dominante culturelle Place Saint-Sulpice (Paris 6e) afin d'autoriser la tenue de la Foire Saint Sulpice du 22 septembre 2021 au 25

octobre 2021 et de modifier le montant de la redevance forfaitaire due pour l'édition 2020.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris.